



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac  
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac  
Tél : 05.56.18.88.80    Mobile : 06.49.61.61.74  
Courriel : [cgt@merignac.com](mailto:cgt@merignac.com) 



Monsieur Alain Anziani  
Maire de Mérignac  
Hôtel de Ville  
60 av du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
33700 MERIGNAC

Mérignac, le 22/11/2024

Réf. : 2024/26

Objet : Préavis de grève pour les agents de la police municipale à partir du vendredi 29 novembre 2024 reconductible jusqu'au 16 décembre 2024

Monsieur le Maire,

**Le syndicat CGT a été interpellé par l'ensemble des agents de la police municipale pour porter la revendication de l'indemnité IFSE à 30%, 32% ET 33%.**

La CGT considère que l'attribution croissante de missions de police judiciaire à la police municipale, ce qu'elle déplore, ne va pas dans le sens d'une pacification des rapports entre la police et la population, et ne peut qu'encourager un désengagement de l'État et de la police nationale au profit d'agents chargés de mettre en œuvre les priorités de certains élus locaux, particulièrement sensibles aux enjeux électoraux.

C'est un fait, les polices municipales sont de plus en plus sollicitées. Police de proximité par excellence, et bien souvent primo intervenants, les policiers municipaux interviennent également dans un contexte difficile. Pour autant, la police municipale n'a pas vocation à se substituer aux services de l'État. Elle se doit de se recentrer sur ses missions propres, et doit donc rester sur le respect des arrêtés municipaux, prévention, ilotage, tranquillité, salubrité ... complémentaire de la Police Nationale et de la gendarmerie et non supplétive. Reconnue comme 3ème force de sécurité en France, il devient par là même impératif que les policiers municipaux bénéficient d'avancées sociales concrètes.

Sur les questions de rémunérations, notre fédération CGT des Services publics porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics, qui est bien l'augmentation

conséquence du point d'indice immédiate de 10 %, et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années.

Les agents de Police municipale ont fortement participé aux mobilisations contre la réforme des retraites et n'entendent pas, avec les conditions de pénibilité du métier, assurer leurs missions deux années supplémentaires, encore moins jusqu'à 64 ans. Ils seront impactés de plein fouet par les mesures portées par votre gouvernement.

**Pour Mérignac nous revendiquons :**

- **L'intégration de l'ensemble des primes dans le calcul de la retraite CNRACL ainsi que l'obtention de la bonification d'une année toutes les cinq années, à l'instar des forces nationales de sécurité ;**
- **Le rehaussement du traitement indiciaire avec intégration d'échelons supplémentaires pour les 3 catégories ;**
- **Le reclassement professionnel des catégories C en B, B en A et A en A+.**
- **L'ajustement du taux de l'IFSE à 30%, 32% et 33%**
- **Les possibilités d'optimisation des parts fixes**
- **L'indemnité de base commune comme tous les agents de la ville**

Nous espérons que l'ensemble des revendications que porte les policiers municipaux soit entendu.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations respectueuses

Karol GORSKI

Secrétaire général